

BULLETIN FÉDÉRAL

Fédération

SANTÉ
ACTION SOCIALE



Infos actualités fédérales
sur site Internet : www.sante.cgt.fr
E-mail : com@sante.cgt.fr

NUMÉRO **2019/07**
Lundi 17 juin 2019

URGENCE, **URGENCE,** **URGENCE!**

Il y a **urgence** à donner aux urgences et à tous les services les moyens de fonctionner.

Il y a **urgence** pour les urgences, dénoncée depuis dix ans et balayée d'un revers de main.

Il y a **urgence** à revaloriser l'ensemble des salaires, non pas en primes, mais en points d'indice.

Ce sont des années de réformes qui sont allées à rebours de l'intérêt général et du service public qui sont en accusation aujourd'hui. Partout, elles n'ont fait que mettre en tension les agents restructurés, éloigner l'offre de service aux patients.

À l'heure où s'élabore le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale, il y a urgence à ne pas tomber dans le piège de la dramaturgie sans cesse renouvelée du trou de la Sécurité Sociale qui empêcherait de desserrer le nœud qui étouffe les hôpitaux.

Les professionnel.le.s sont mis dans l'impossibilité d'accomplir leur mission et d'exercer leur métier.

**LA CGT, AVEC SES SYNDICATS,
NE SE RÉSIGNERA PAS À SUBIR SANS AGIR.
TOUS ENSEMBLE LE 2 JUILLET !**

SOMMAIRE

- ✓ Recherche de candidats pour la MNH p.2
- ✓ Déclaration CGT Assemblée Générale CGOS 13 juin 2019 p.3-5
- ✓ Tract "Professionnels sous pression, enfance sacrifiée !" p.6
- ✓ EHPAD : Note aux orgas et questionnaire p.7-8



N° 2019/07 - Lundi 17 juin 2019

Fédération Santé
Action Sociale

263, rue de Paris - case 538 -
93515 Montreuil CEDEX

Directrice de Publication :
Amélie VASSIVIÈRE

Imprimé par nos soins

Périodicité : bimensuelle

N° commission paritaire : 0919 5 06 134



RECHERCHE DE CANDIDATS POUR LA MNH

À l'automne prochain, les quelques 500 000 adhérents de la mutuelle nationale des hospitaliers, tant en santé qu'en prévoyance, seront appelés à élire leurs représentants au sein des instances de leurs mutuelles. À l'heure, où les transferts de charges de l'assurance-maladie obligatoire à destination des complémentaires santé sont de plus en plus fréquents, assurer la représentativité des élus émanant de la CGT au sein de la MNH constitue un enjeu majeur pour notre organisation. Il nous faut donc favoriser la recherche de candidates et candidats susceptibles de s'engager dans la défense de l'intérêt des adhérents issus de la mutuelle.

LA MNH ; QUI EST-ELLE, QUE REPRÉSENTE-T-ELLE ?

La mutuelle nationale des hospitaliers, comme son nom l'indique, est une mutuelle issue de la volonté des hospitaliers de créer des dispositifs de protection spécifiques à destination de ces mêmes hospitaliers. Créée en 1960, elle a pour vocation de protéger les salariés adhérents des hôpitaux et établissements de santé des aléas de la vie et prend en compte les contraintes liées à leur métier. Elle va donc bientôt fêter ses 60 années d'existence. Elle s'est construite sur des valeurs de non-lucrativité, de solidarité, de démocratie, valeurs que les élus s'engagent à défendre encore aujourd'hui.

Elle n'est pas la seule à proposer ses services au personnel hospitalier. D'autres mutuelles s'y emploient et chaque salarié est libre de son choix dans sa couverture santé complémentaire. Pour autant, la MNH est aujourd'hui la principale mutuelle du secteur, à la fois en nombre d'adhérents (plus de 500 000 membres participants et près d'un million de personnes couvertes) mais aussi en matière de présence sur l'ensemble du territoire national.

Elle emploie près de 900 salariés et son siège social se situe à Montargis dans le Loiret. Depuis quelques années, elle est à l'origine de la création d'un groupe de protection professionnelle, le groupe NEHS (Nouvelle Entreprise Humaine en Santé) qui a pour vocation de diversifier les activités vers l'économie réelle tout en offrant des services utiles au monde hospitalier tel que crèches, logements, services industriels, média, digital...

Concernant le réseau des élus, chaque département a vocation à être pourvu d'un bureau départemental composé de militants qui, pour la plupart, émanent du soutien des différentes organisations syndicales. Dans chaque département également, sont élus des délégués qui participent aux assemblées générales de la MNH (complémentaire santé) et de MNHP (pour les produits de prévoyance). Actuellement, nous avons recensé 124 élus santé et 75 en prévoyance apparentés à la CGT. Ce sont les assemblées générales des deux mutuelles jumelles, par l'intermédiaire des délégués élus, qui décident des orientations, garanties, cotisations mutualistes. Ce sont également les assemblées générales qui élisent leurs représentants au sein des deux conseils d'administration MNH et MNHP. Actuellement, 15 administrateurs nationaux sur 33 sont d'obédience CGT. C'est-à-dire que, même si la CGT ne détient pas la majorité absolue, elle est néanmoins majoritaire vis-à-vis des autres organisations (FO, CFDT, SMPS). C'est un vrai plus pour les choix et décisions impactant les adhérents.

DES CANDIDATS GARANTS DE LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES ADHÉRENTS

Il est indispensable, pour la CGT, d'assurer la présence du plus grand nombre possible de candidats émanant de notre organisation pour les prochaines élections MNH. Il n'est pas là, question de querelles partisans sur : « je suis adhérent à telle mutuelle ou à telle autre et donc ces élections ne me concernent pas ! ». Tous les militants CGT, adhérents ou non, toutes les USD doivent s'impliquer pour assurer le succès de ce scrutin qui se déroulera par correspondance et/ou vote électronique à l'automne prochain.

Les candidats aux postes de délégués doivent avoir 18 ans révolus, être adhérents MNH ou MNHP. Ils peuvent être actifs ou retraités et doivent se déclarer avant le 30 juin (cachet de la poste faisant foi). Pour ce faire, ils doivent remplir un courrier de candidature à transmettre à l'adresse de la mutuelle à l'intitulé du président. N'hésitez pas à contacter Anny Bigeargeas et/ou Yves Rafflin, pour connaître le protocole exact à respecter et pour que vous soit transmis un modèle de candidature.

En fonction des voies que chaque candidat aura recueillies sur son département seront composés les bureaux départementaux qui éliront en leur sein un président, des délégués handicap et promotion de la santé et des membres... Ce sont ces bureaux départementaux qui animeront la vie institutionnelle de la MNH sur leur département. Ils seront également des interlocuteurs privilégiés des institutions et établissements de santé sur leur territoire.

Attention important : le soutien de l'organisation syndicale est exclusivement implicite. En aucun cas il ne doit en être fait mention sur la lettre de candidature faute de quoi elle serait immédiatement rejetée.

Pour tout contact :

Anny Bigeargeas : 06 67 60 52 59

Yves Rafflin : 06 81 61 65 47



Déclaration CGT

Assemblée Générale CGOS

13 juin 2019

Notre pays est confronté à la plus grave crise sociale de son histoire depuis Mai 1968 : tous les secteurs explosent et sont impactés par les réformes qui s'enchaînent à une vitesse folle et sans concertation.

La crise des gilets jaunes est révélatrice et symptomatique de l'importance de ce malaise social. Les revendications telles que l'augmentation des salaires, la diminution des taxes, une meilleure répartition des richesses sont portées depuis des années par la CGT.

Les Français sont à bout. Ils réclament plus de justice sociale et de services publics de proximité. Ils demandent le rétablissement de l'ISF et dénoncent la baisse du pouvoir d'achat. Il est devenu quasi impossible de vivre dignement lorsque l'on est privé d'emploi, retraité, salarié précaire ou lorsque que l'on vit seul, à fortiori avec des enfants.

Le grand show présidentiel du 25 avril dernier, la conférence de presse post-grand débat du président MACRON, n'a répondu à aucune de ces revendications. En restant sourd, l'exécutif nous conduit droit dans le mur.

Rien sur l'équité et la justice sociale : Quid de la ré-installation de l'ISF ? Quid de la suppression de la TVA sur les produits de 1ère nécessité qui profiterait à tous et notamment aux plus précaires et aux privés d'emploi ?

Il faudrait travailler plus et bénéficier de moins de service public pour voir les impôts sur le revenu baisser, alors même que la CGT et le mouvement exigent de le voir diminuer pour les plus pauvres et augmenter pour les plus riches.

Aucune augmentation du SMIC et des salaires, aucune mesure pour remédier au manque de démocratie dénoncé dans le pays (RIC...), le cynisme est atteint lorsqu'il promet qu'aucune fermeture d'écoles et d'hôpitaux ne se produiront d'ici à 2022, alors même que se profile la loi Santé présentée par Mme BUZYN qui prévoit la transformation de plus de 900 centres hospitaliers en 600 hôpitaux de proximité vidés de leur sens (plus de chirurgie, ni de maternité, ni d'urgences 24/24 h) et la fermeture d'une multitude de services.

Sans compter que la casse a déjà eu lieu : en 2017, 85 hôpitaux publics ont été fermés et entre 2009 et 2016, 8 856 lits d'hospitalisation complète ont été supprimés et ce n'est pas la chimère de l'ambulatoire qui les compensera. En psychiatrie, 60 % des lits ont disparu depuis 1976 alors que les besoins augmentent.

Si une personne sur 5 travaillant dans la Fonction Publique Hospitalière ne paie pas d'impôts, c'est bien parce que leurs salaires ne sont pas suffisants au regard des missions exercées et parce que le point d'indice est honteusement gelé depuis des années. La différence d'évolution entre l'inflation et le point d'indice engendre des pertes de pouvoir d'achat majeures pour les agents de la Fonction Publique depuis maintenant 20 ans.

En Février dernier, le secrétaire d'État Olivier DUSSOPT a présenté sa réforme et projet de loi « transformation de la Fonction

Publique » que le gouvernement veut faire passer en force et avec précipitation, au mépris des organisations syndicales.

Les grandes lignes de cette réforme sont connues : développement du recrutement contractuel, donc de la précarité ; non-remplacement des départs à la retraite, casse du statut, suppressions de 120 000 fonctionnaires, passerelle entre les 3 fonctions publiques, rupture conventionnelle à titre expérimental entre 2020 et 2025.

Soyons clairs, la CGT exige le retrait du projet de loi DUSSOPT. Nous sommes profondément attachés aux valeurs du service public et à une Fonction Publique au service de tous, porteuse de l'intérêt général et collectif.

En agissant ainsi, la Macronie souhaite remettre en cause le socle progressiste construit à la libération, rénové au début des années 80 par Anicet LE PORS. Le gouvernement ne supporte pas les accords collectifs, il poursuit sa croisade anti-fonctionnaire après avoir mené la bataille contre les cheminots et avant elle, la Poste, EDF et France Télécom.

L'emploi public doit garder une place centrale et prépondérante dans notre société. La CGT sera toujours en première ligne pour faire de cette affirmation une réalité et faire reculer le gouvernement face à cette loi qui enterre le statut de fonctionnaire. Cette réforme marque un tournant historique régressif, en matière de modèle social et de vision de société.

Pour la CGT, la modernisation de la Fonction Publique et le respect des agents ne passent ni par le gel des rémunérations, ni par la suppression de postes, ni par l'affaiblissement des droits et garanties et certainement pas par l'application d'un injuste jour de carence.

Au fond, le casseur du Service Public est le gouvernement, dont les ministres de la Fonction Publique et de la Santé, et non les quelques dizaines de manifestants du 1^{er} mai 2019 qui sont entrés dans cet hôpital parisien pour se protéger de l'air chargé de gaz lacrymogènes et des violences politiques perpétrées contre les manifestants de la fête des travailleurs et notamment de la CGT.

Le projet de loi « transformation de la Fonction Publique » est arrivé le Jeudi 2 Mai à l'Assemblée Nationale. Avec ce projet de loi DUSSOPT, le gouvernement est parvenu à faire ce qu'aucun autre avant lui n'avait réussi, à savoir, l'unanimité des syndicats contre lui. Aujourd'hui, la sémantique a changé, mais le fond est toujours le même. Ce texte de 36 articles promet de refonder le contrat social sans toucher au statut. Cependant, sur les 5,5 millions de fonctionnaires, 20 % sont déjà en CDD ou CDI, et donc sans emploi garanti.

Les départs à la retraite ne sont pas remplacés et le recours à l'emploi précaire s'est déjà généralisé : nous ne pouvons accepter cela à la CGT pour nos enfants et nos jeunes collègues.

Nous ne pouvons accepter que nos enfants et nos jeunes collègues ne bénéficient pas d'emplois stables.

Nous ne pouvons accepter à la CGT que nos jeunes collègues travaillant à l'Hôpital aujourd'hui se taisent et acceptent de venir retravailler sur leurs jours de repos sous la menace d'être remercié !

L'hôpital va mal, l'hôpital est malade, proche de l'agonie. L'endettement des établissements de santé a explosé depuis 2016 pour atteindre aujourd'hui plus de 30 milliards d'euros. Partout en France, la CGT déplore la baisse drastique des moyens humains et financiers dans nos établissements ainsi que la dégradation impitoyable de nos conditions

de travail et, par voie de conséquence, de la qualité des soins. La CGT revendique la mise en place d'une politique de pérennisation des emplois dans nos secteurs ainsi que des moyens supplémentaires de tout ordre pour soigner et prendre soin dignement et humainement de tous les patients relevant du champ de la Santé et de l'action sociale.

En France, le constat est amer et le bilan est implacable : rien ne va plus depuis des années et le point d'apogée paraît aujourd'hui atteint. Tous les secteurs sont touchés, et même si les domaines, des urgences, des EHPAD puis de la psychiatrie sont particulièrement sous les feux des projecteurs, d'autres disciplines et champs sont confrontés aux mêmes constatations : faire plus avec moins de moyens.

Aujourd'hui, la lutte est en marche, plus de 100 services d'urgences sont en grève

Seule une personne fait semblant de ne rien voir : cette personne, c'est le président MACRON. Pour lui, tout va bien, je le cite : « notre système de santé ne pêche pas par un sous-financement, mais à cause d'une organisation inadaptée aux besoins d'une population vieillissante... »

Tenir ce genre de propos aujourd'hui alors que les drames se multiplient, que le burn-out fait partie du quotidien des professionnels, est une injure intolérable. NON, Monsieur Macron, non Madame Buzyn, nous ne sommes pas mal organisés, ce discours voilà plus de 20 ans que les politiques nous le servent, STOP ! Ce mensonge ne passe plus.

Les conséquences, en termes de conditions de travail, sont catastrophiques. Les salariés ne peuvent plus faire face, faute d'effectifs suffisants, c'est inacceptable.

Les soignants méritent bien plus de considération que cela. Les politiques libérales successives ont introduit dans le monde de la Santé, la rentabilité et la finance comme éléments fondamentaux au détriment de l'humain. Il faut faire vite et bien avec de moins en moins, voilà le challenge !!!

Face à ce terrible constat, ce gouvernement, aveugle et sourd aux 1 700 actions revendicatives en 2018, nous demande de continuer à faire des efforts !

L'usure s'installe insidieusement, progressivement, inexorablement. Les indicateurs comme l'absentéisme, les arrêts maladie, les accidents de travail, les maladies professionnelles, le nombre d'heures supplémentaires dues sont dans le rouge et continuent à augmenter.

La Fonction Publique Hospitalière est asphyxiée et étranglée : tout ceci va faire la part belle au secteur privé et marchand et va accentuer le phénomène de médecine à 2 vitesses : il y a ceux qui peuvent se soigner et ceux qui ne peuvent pas ou plus, faute de moyens.

Le plan « ma santé 2022 » ne répond à aucune des revendications exprimées par un personnel à bout de souffle.

→ L'urgence, pour la CGT, a été évaluée : il s'agit de 100 000 emplois nouveaux pour l'Hôpital et 200 000 emplois nouveaux pour les EHPAD.

→ L'urgence, pour la CGT, c'est d'arrêter les restructurations et de donner les moyens au service public.

→ L'urgence, pour la CGT, c'est un moratoire sur la suppression de postes et de lits.

→ L'urgence, pour la CGT, c'est d'augmenter l'ONDAM à 5 %. Il y a urgence à allouer à l'hôpital public une rallonge budgétaire de 2 milliards d'euros et supprimer la taxe sur les salaires (soit 4 milliards d'euros) dès cette année.

→ L'urgence, pour la CGT, c'est de refaire fonctionner la solidarité et le partage des richesses entre riches et privés d'emploi, en rétablissant l'Impôt de Solidarité sur la Fortune qui rapportait 4 milliards par an.

→ L'urgence pour la CGT, c'est l'arrêt du CICE.

→ L'urgence, pour la CGT, c'est de réaliser un plan de formation et de création d'emplois.

→ L'urgence, pour la CGT, c'est de réaliser et d'engager des négociations salariales dans les secteurs de l'Action Sociale et la Santé.

→ L'urgence, pour la CGT, c'est de conserver la reconnaissance de la pénibilité

→ L'urgence pour la CGT, c'est de réduire le temps de travail pour travailler toutes et tous, travailler moins, travailler mieux.

Voilà le socle revendicatif de la CGT, bien éloigné des restrictions budgétaires, suppressions de lits, gel des salaires, fusions, mutualisations et autres fermetures d'établissements actuellement proposées par nos désuètes Agences Régionales de Santé.

La frénésie des réformes de cette année 2019 va se poursuivre avec celle annoncée des retraites votée à l'automne 2019 menée par Jean-Paul DELEVOYE.

Les pensions, déjà faibles, seront revues à la baisse puisque celles-ci ne seront plus calculées sur les 25 meilleures années, comme dans le privé, ou sur les 6 derniers mois de traitement, comme dans le public actuellement, mais sur toute la carrière professionnelle, prenant ainsi en compte « les moins bonnes années » (temps partiel, petits boulots). Avec la retraite par points, ces moins bonnes années auront un impact catastrophique sur le montant de la retraite. D'après nos récents calculs, c'est une menace d'une baisse des pensions de 30 % qui plane aujourd'hui sur la plupart des salariés.

Outre le fait que les périodes de maternité, chômage, invalidité, maladie seraient remises en question dans un régime à points et risqueraient de disparaître, ces baisses de pension vont inexorablement pousser les salariés qui le peuvent à se constituer parallèlement une retraite supplémentaire par capitalisation, système contre lequel nous nous élevons farouchement à la CGT. Au CGOS, l'exemple de la CRH et de ces multiples péripéties, en défaveur des affiliés et allocataires, atteste de notre propos.

Nous réaffirmons ici notre volonté de défendre et de pérenniser notre système de retraite par répartition fondé sur la solidarité

intergénérationnelle et notamment notre caisse de retraite, la CNRACL, ce qui nécessite le retrait du projet de loi gouvernemental de système par points.

Pour rappel, les élections professionnelles du 6 Décembre 2018 ont confirmé la CGT comme première organisation syndicale dans la Fonction Publique en général et notamment dans la Fonction Publique Hospitalière avec 31,4 % des voix, ce qui nous confère une grande responsabilité pour porter les revendications des salariés dans l'unité la plus large possible et nous opposer aux politiques régressives actuellement à l'œuvre.

Le CGOS n'échappe pas à cette politique de régression que nous subissons et combattons : comme si les conditions d'exercice déplorables et les bas salaires des hospitaliers ne suffisaient pas, le gouvernement s'en prend maintenant à l'action sociale du CGOS. Le ministère veut aujourd'hui supprimer des prestations majeures du CGOS que sont la prestation Maladie et la prestation départ à la retraite sous couvert d'illégalité selon les recommandations d'un rapport de la Cour des Comptes en 2018.

Depuis 2017, les mauvais coups s'accumulent sur le CGOS : suppression de la prestation mariage et de la prestation adoption, du coupon sport, baisse de la prestation maladie de 47,5 % à 45 %, baisse considérable de la prestation décès, transfert de la prestation garde d'enfants des régions vers le national via le CESU ayant entraîné des chutes vertigineuses des montants servis.

Aujourd'hui, il ne se passe pas une année sans que des bouleversements majeurs ne soient évoqués : nous rappelons ici que les œuvres sociales sont financées par le salaire des agents. C'est donc à eux de faire les choix en matière de politique sociale via les représentants du personnel que nous sommes.

Dans cette salle, les membres des organisations syndicales représentatives, sont les seuls légitimes à porter les revendications des personnels.

Nous le réaffirmons : les contributions des établissements au CGOS ne sont pas une variable d'ajustement budgétaire pour répondre aux réductions du financement de la Santé.

Il est évident et il va de soi, que les autorités de tutelles lorgnent sur les 120 millions que représentent les enveloppes des prestations Maladie et Départ à la retraite, soit environ 1/3 du budget total du CGOS. Sous couvert du fameux rapport de la Cour des Comptes, le Ministère veut remettre en question la pérennité et les fondements du CGOS tel qu'il a été créé en 1960 et qui est attaqué de toutes parts.

Ce rapport 2018 de la Cour des Comptes s'avère être au final la feuille de route pour les années à venir du futur CGOS selon la volonté du ministère.

Stupéfiant !!!

La relecture des conclusions et des préconisations du rapport permettent de mieux comprendre ce qui se passe actuellement au sein du CGOS : la direction du CGOS s'est mise au service de ce rapport.

La plupart des préconisations sont en cours d'application que ce soit au travers de ce qui a été réalisé, via la réforme territoriale, prétexte à la diminution du nombre de salariés soit disant trop élevé et de remettre en question la gouvernance régionale du CGOS par la diminution des représentants des personnels.

C'est aussi une volonté politique de faire entrer la concurrence dans le giron de l'action sociale hospitalière avec pour seul but son ubérisation.

Nous nous élevons, à la CGT, contre cette politique d'austérité et d'appauvrissement de l'action sociale du CGOS.

Forts des 185 000 signataires de notre pétition et de l'engagement de tous les représentants des salariés, qui ont voté une motion à l'AG de 2018, nous avons pu faire reculer les projets funestes de suppression des prestations maladie et départ à la retraite que nous réaffirmons être des prestations sociales

Pour nous, ces deux prestations doivent vivre et se poursuivre suivant le principe de la solidarité.

La modulation de la prestation départ à la retraite en 3 taux votée au dernier conseil d'administration permettra, nous l'espérons, de la rendre pérenne avec son caractère social.

Nous revendiquons, à la CGT, le déplaçonnement des cotisations qui sont limitées à l'échelon 489 brut, l'augmentation des contributions à 3 % contre 1,5% aujourd'hui, la prestation maladie à 47,5 %, la remise en place de toutes les prestations supprimées en 2017 et un CGOS plus démocratique géré par des hospitaliers élus.

Le CGOS a subi de profonds changements et bouleversements au cours de l'année 2018. Seule la politique en faveur des vacances avec notamment la reconduction des vacances sociales à la même hauteur d'enveloppe budgétaire nous donne satisfaction même si nous déplorons la fin d'escale vacances.

Le reste va dans le mauvais sens : la réforme territoriale effective depuis le 1^{er} janvier 2019, la transition digitale dont on peine à voir aujourd'hui les effets positifs, l'adaptation des prestations et des actions, la dilution du FSL dans les aides remboursables, la baisse des moyens dédiés au CGOS dans les établissements avec la transformation des correspondants en «chargé d'action sociale». Et enfin, un point sur lequel l'ensemble des acteurs du CGOS se rejoint, la possibilité de concurrence en matière d'action sociale d'un opérateur du champ territorial, dont nous aussi nous tairons le nom.

Dans le même ordre d'idées, nous nous élevons contre le projet de ne confier les présidences des comités régionaux qu'aux seuls membres de la FHF, à l'instar de ce qui se passe au niveau national. Considérez-vous les représentants des organisations syndicales dans l'incapacité d'assumer ces fonctions de président des Comités Régionaux ? Est-ce là votre conception du paritarisme ? Y aurait-il, au sein du CGOS, des sous-administrateurs ? Nous nous sentons tout à fait capables, à la CGT, d'assumer ces fonctions.

La CGT constate la volonté exprimée du président de ne pas suivre toutes les recommandations préconisées par la Cour des Comptes, notamment sur son positionnement en faveur du maintien de la prestation départ à la retraite, du recours au tribunal administratif concernant la concurrence déloyale d'un autre organisme d'action sociale et la tentative de recours sur le redressement de l'URSSAF.

Malgré cela, compte-tenu de tous les éléments que nous avons évoqués précédemment, nous voterons contre le rapport moral que vous avez présenté Monsieur le Président.

La CGT profite de cette tribune pour remercier chaleureusement l'ensemble du personnel du CGOS et lui réitérer son total soutien.

Merci de votre attention.

PROFESSIONNELS SOUS PRESSION, ENFANCE SACRIFIÉE !



Les Assises Nationales de la Protection de l'Enfance vont s'ouvrir les 4 et 5 juillet prochains en présence, entre autres d'Adrien TAQUET, secrétaire d'État chargé de la protection de l'enfance.

Avec les fédérations CGT des Services Publics, l'Union Fédérale des Services de l'État, l'Union Fédérale de l'Action Sociale CGT appelle à une journée de grève et de manifestations à cette occasion.

Le bilan pour les professionnels, les enfants et leurs familles est lourd :

- ➔ Baisse des financements alors que les besoins d'accompagnement sont en augmentation
- ➔ Casse des garanties collectives, tarification à l'acte, prise en charge inadaptée des jeunes
- ➔ La proposition de loi concernant les Contrats Jeunes Majeurs est discriminante notamment pour les Mineurs Isolés Étrangers et les jeunes sans projet professionnel
- ➔ La multiplication des prises en charge, notamment en milieu ouvert, rend quasi impossible un accompagnement humain de qualité, et attente à la santé des salarié.e.s
- ➔ Perte du sens du travail et contradictions avec l'éthique professionnelle à travers : la production de dangers pour les jeunes en foyers et Maison d'Enfant à Caractère Social, mais aussi la répression des lanceurs d'alerte dans notre secteur en remettant en question les pratiques des professionnels sans se soucier des conditions de travail dégradées, ni de l'accueil des jeunes

- ➔ Détournement des missions de la Prévention Spécialisée
- ➔ Déqualification des professionnels, etc.

La protection de l'enfance ne remplit plus sa mission essentielle : PROTÉGER L'ENFANT.



**FACE À CES CONSTATS,
LA CGT REVENDIQUE :**

- ➔➔ Des moyens humains et financiers à hauteur des besoins de protection de l'enfance
- ➔➔ Le respect du droit des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs

**L'UFAS CGT APPELLE DONC
À SE RASSEMBLER MASSIVEMENT
DEVANT LES ASSISES NATIONALES,
DEVANT L'ENTRÉE DU PARC CHANOT,
LE 4 JUILLET 2019 À 10H30,
ET DEVANT LES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX
PARTOUT EN FRANCE.**



EHPAD et les services de soins à domicile

A lors qu'une loi sur le grand âge et l'autonomie est attendue pour l'automne, sur le terrain, les professionnels du secteur des EHPAD et des services de soins à domicile s'impatientent !

L'État a engagé une large concertation nationale, s'est vu remettre un rapport sur le secteur par D. LIBAULT et le Président E. MACRON s'est engagé à une loi autonomie dès 2019.

Pour autant, force est de constater que le quotidien des personnes âgées, des familles et des professionnels n'a cependant pas évolué depuis janvier 2018 où ensemble et partout en France les mobilisations pour dénoncer la dégradation majeure des conditions de travail et d'accompagnement des résidents et usagers se succèdent.

Depuis plus d'un an, les salariés dénoncent les financements insuffisants, la pénurie de personnel, la précarisation des emplois, les salaires de misère, le temps de travail morcelé, les congés d'été imposés et non remplacés, la non-reconnaissance des qualifications, les accidents de travail et maladies professionnelles en augmentation, la déshumanisation du quotidien et la transformation des salariés en « des robots de soins » par un management comptable et autoritaire, des usagers moins bien traités...

La situation des personnels et des établissements en charge de nos aînés est désastreuse.

Les nombreuses luttes dans le secteur de la santé démontrent bien l'absence de réponse et de mesures concrètes du gouvernement pour répondre aux besoins et au bien-être de nos aînés et des professionnels.

La CGT porte un projet global de société dans lequel les salariés mobilisés dans les EHPAD ces dernières années ont pu voir s'inscrire, de plus en plus nombreux, les résidents d'EHPAD et leurs familles. Les soutiens n'ont cessé de s'intensifier de la part des premiers concernés par cette dégradation des conditions de travail et d'accompagnement en EHPAD, les résidents. Pour cela, la CGT appelle à une mobilisation forte le 1^{er} juillet 2019 pour que le gouvernement réponde enfin et dès cet été à la demande d'effectifs supplémentaires.

Principe :

Préparation à la journée d'action du **1^{er} juillet 2019** dans les territoires :

- Un rassemblement des professionnels, des familles et des résidents sous forme de grève, débrayage ou de tout autre action dans chaque EHPAD,
- Organisation de rassemblements devant les ARS, les conseils départementaux, les mairies pour dire stop à votre politique de complaisance !

Un matériel national est proposé par la Fédération de la santé et de l'action sociale à destination des professionnels des EHPAD, des services de soins à domicile, ainsi que des usagers, familles et citoyens concernés.

Actions proposées dans la semaine du 24 juin au 30 juin 2019, selon les moyens humains, matériels, organisationnels des territoires :

- Distribution des tracts nationaux
- Projection de films des conditions de travail des professionnels en EHPAD avec un appel au 1^{er} juillet 2019
- Questionnaire sur le recensement des effectifs dans vos structures à envoyer à la Fédération de la santé et de l'action sociale mail : revendic@sante.cgt.fr
- Lettre ouverte aux élus
- Lettre ouverte adressée aux résidents-es de la part d'une aide-soignante
- Analyse CGT du rapport LIBEAULT



QUESTIONNAIRE EN DIRECTION DES EHPADS

Nom du syndicat/section syndicale :

Statut de l'établissement :

Public Privé associatif Privé commercial

QUESTIONS LIÉES AUX EFFECTIFS ET AUX ORGANISATIONS DU TRAVAIL

Quel est votre amplitude horaire :

Combien y a-t-il d'effectifs dans votre établissement (tout personnel confondu) :

Combien y a-t-il de personnels soignant.e.s en ETP :

AS, AMP :

IDE :

ASH :

AVS :

Animatrice :

Psychologue :

Votre établissement a-t-il un médecin coordonnateur ? OUI NON

Combien y-a-t-il en nombre d'ETP de

CDD :

CDI :

Fait-on appel dans votre établissement à des intérimaires ? OUI NON

Combien de postes ne sont pas pourvus en EPT ?

Y a-t-il du personnel « faisant fonction » OUI NON

Si OUI, sur quel métier et combien (en ETP) ?

Vous arrive-t-il d'être appelé sur votre temps de repos ? OUI NON

Avez-vous une coupure réglementaire ? OUI NON

Est-ce que vos congés annuels ont été accordés ? OUI NON

Ou bien imposés ? OUI NON